



# COMMISSION ARBITRES

MARDI-10-10-2023 à 18h30

## Procès-Verbal N°625

**Président :** SABATINO Joseph

**Présents :** LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent

**Excusés :** AKYUREK Mustafa, THEVENIN Cyril

### **RAPPEL**

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

### **NOTES AUX ARBITRES**

- **CAISSE DE PEREQUATION**  
Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

### **DATES FORMATIONS FIA**

**FIA :** 14, 21 Octobre 2023 au District de l'Isère de 8h30 à 17h30

**FMI et Formation Administrative :** le 28/10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

**FIA FUTSAL :** les 25 et 26 /11/2023 à Lyon

Inscription et renseignements sur le site de LAURAFoot

## NOTE AUX ARBITRES

- Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match).
- Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme...) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.

## ABSENCE STAGE DU 09/09/2023

Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.

Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.

## OBSERVATIONS TUTORATS

**Concerne les arbitres D1- D2** : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

### TUTORATS RECUS

DJOHOR Abdelmoumen par HOCINE Halime ¼

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : [tutorat.arbitres38@gmail.com](mailto:tutorat.arbitres38@gmail.com)
- **Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.**
- **RESPONSABLE OBSERVATIONS** : VAGNEUX Luc

**Voir coordonnées sur Organigramme CDA .**

## RAPPORT D'OBSERVATION :

NASRI Riad sur AOUAD Mohammed

## COURRIERS ARBITRES

Deniz ARSLANTAS : Noté et pris en compte

Abdenmour BOUHOUCHE : Nécessaire sera fait. La CDA vous souhaite une bonne continuation.

## **ABSENCE ARBITRES**

Absence d'arbitre : BENGUESMIA Noredine FFNord Isère - Charvieu D2 Féminine à 11 Poule B. Enquête en cours.

### **ATTENTION**

#### **LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

#### **L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

**La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.**